

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIIS - S. SENEGA-SANCHEZ - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - W. BIGNON - G. GUIRAUD - C. PINO

12. Approbation Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2018 M4 Ports (Annexes 10 & 11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2018 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

I – Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 12/07/2019
ID : 034-213401508-20190628-DEL19_06_28_12-BF

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par M. Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par M. Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-après.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le 12/07/2019

SLO

ID : 034-213401508-20190628-DEL19_06_28_12-BF

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	707 286,97	707 286,97
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	467 855,67	364 683,50
OPERATIONS D'ORDRE	87 278,94	208 125,68
TOTAL	555 134,61	572 809,18
SOLDE D'EXECUTION BRUT	17 674,57	

RESULTAT REPORTE 2017	-105 767,43
-----------------------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE 2018	-88 092,86
---------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER	0,00	5 783,00
-------------------	------	----------

BESOIN DE FINANCEMENT	82 309,86	
------------------------------	------------------	--

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	874 398,51	874 398,51
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	477 311,74	705 204,58
OPERATIONS D'ORDRE	208 125,68	87 278,94
TOTAL	685 437,42	792 483,52

SOLDE D'EXECUTION BRUT	107 046,10	
-------------------------------	-------------------	--

RESULTAT REPORTE 2017	0,00
-----------------------	------

RESULTAT DE CLOTURE 2018	107 046,10	
---------------------------------	-------------------	--

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	-88 092,86	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	107 046,10	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	18 953,24	

II – Affectation du résultat

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement (107 046,10 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) diminué de la quote-part du résultat 2017 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002).

Le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement (-88 092,86 €)

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 minoré du déficit d'investissement 2017 reporté (chapitre 001 en dépense) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2018.

Celui-ci présente un déficit d'investissement pour ce budget (dépense, chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde du résultat de fonctionnement, après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il y a lieu, étant positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

De financer des dépenses nouvelles,

De réallouer en 2019 des crédits annulés en 2018 ;

D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2019.

De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 en lieu et place d'une fraction d'emprunt ;

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau,

Il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget principal :

Section d'investissement :

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté » 88 092,86 €

Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 82 309,86 €

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 24 736,24 €

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe des ports tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Contre : 1 voix)

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-dessus.

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe des ports tel que présenté ci-dessus,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier


